**ELECTIONS** **au Conseil d’Administration** **Scrutin des 5 et 6 novembre 2024**

Collège : A - B *(Rayer la mention inutile)*

**Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires**

**4 suppléants**

**LISTE DES CANDIDATS**

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat et d’une pièce d’identité.

**Les listes peuvent être incomplètes** **dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges titulaires à pourvoir.**

**Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.**

**Chaque liste de candidatures est composée alternativement d’un candidat de chaque sexe.**

**La liste doit représenter au moins 3 des grands secteurs de formation[[1]](#footnote-1).**

**NOM DE LA LISTE** :

et le cas échéant Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie : cette mention n’est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l’éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste :

**Nom et prénom des candidats suivi du nom de l’établissement d’affectation**

N° 1 (titulaire)

N° 2 (titulaire)

N° 3 (titulaire)

N° 4 (titulaire)

N° 5 (suppléant)

N° 6 (suppléant)

N° 7 (suppléant)

N°8 (suppléant)

Fait à Nîmes, le

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

**Nom et coordonnées du délégué de liste, obligatoirement candidat, qui pourra représenter la candidature au Comité Electoral Consultatif** :

Nom – Prénom :

Tél. pro / perso :

Mail :

1. La représentation des trois secteurs de formation est répartie comme suit :

   - les disciplines juridiques, économiques et de gestion ;

   - les lettres, les sciences humaines et sociales ;

   - les sciences et technologies. [↑](#footnote-ref-1)